2007-04323/

Salle de presse

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

Le ministère de la Culture et des Communications demande au CRTC de maintenir l'accès à une information radiophonique locale et régionale pour la population québécoise

Québec, le 12 août 2004 – Le ministère de la Culture et des Communications du Québec a fait parvenir une lettre à la secrétaire générale du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), Mme Diane Rhéaume, dans le contexte de la transaction entre Astral Média inc. et Corus Entertainment inc. La correspondance vise à rappeler au CRTC les principes que le Ministère juge importants en matière d'information locale et régionale.

Historiquement, le Ministère réserve ses interventions auprès du Conseil pour des sujets généraux comme les politiques ou les règlements de cet organisme; il est conscient du caractère particulier de la présente intervention. En effet, celle-ci s'inscrit dans le cadre d'une transaction précise. Toutefois, il n'est aucunement dans l'intention du Ministère de s'immiscer dans un processus commercial. Compte tenu cependant de ses conséquences possibles sur l'accès à une information diversifiée, locale et régionale, dans plusieurs régions importantes du Québec, dont celles de Sherbrooke, Trois-Rivières, Saguenay, Gatineau, Québec et Montréal, il est apparu opportun et nécessaire de rappeler les principes défendus par le gouvernement du Québec. Ces principes sont : le respect de la diversité des voix, le maintien de la diversité régionale et le droit du public à une information locale produite localement.

« Le Québec est un vaste territoire aux réalités régionales très diversifiées. Une trop grande concentration de l'information produite à partir des grands centres peut avoir pour effet de priver les citoyens des régions que cela concerne d'une information qui leur est propre. Nous demandons donc au CRTC de veiller à ce que la population de ces régions conserve son accès à une information radiophonique locale et régionale », a déclaré la ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp.

La missive du Ministère se termine par une invitation au CRTC à rester ferme dans le maintien des conditions assurant la diversité locale et régionale, quitte à considérer d'autres solutions au cas où ces exigences paraîtraient trop lourdes à porter pour les entreprises requérantes.

Source :

Isabelle Melançon
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Culture
et des Communications
Tél. : (418) 380-2310

PIÈCE JOINTE : Lettre à la secrétaire générale du Conseil de la radiodiffusion et

des télécommunications canadiennes (CRTC)

Lettre au CRTC-12-08-04.pdf

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007